



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014-2022 AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

GRILLES DE SELECTION

Version présentée au Comité de suivi pour avis

Consultation écrite du 18 au 28 janvier 2022

Consultation sur les modifications des critères de sélection

Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes de Développement Rural (PDR) FEADER 2014-2022, il convient que l'autorité de gestion fixe par type d'opération, des critères pour la sélection des projets (article 49 du règlement FEADER 1305/2013).

Conformément au règlement FEADER, cette procédure de sélection ne s'impose pas aux mesures suivantes :

- Mesure 10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- Mesure 11 : Agriculture biologique
- Mesure 12 : Paiements Natura 2000 et Directive Cadre sur l'Eau
- Mesure 13 : Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN)

Après l'examen des conditions d'éligibilité définies dans le programme, les critères de sélection permettent de prioriser les projets afin qu'ils répondent le mieux aux objectifs des mesures actionnées. Ils visent à garantir l'égalité de traitement des demandeurs, une meilleure utilisation des ressources financières et le ciblage des mesures en conformité avec les priorités de l'Union et les besoins du territoire pour le développement rural.

Dans le cadre de cette démarche et conformément au règlement FEADER, les critères de sélection et les grilles de notation pour la mise en œuvre des opérations cofinancées au titre du FEADER sont soumis à la consultation du comité de suivi.

16.1 PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI)

Le FEADER soutient à travers cette aide, les frais d'animation des Groupes Opérationnels ainsi que les frais de fonctionnement et les coûts directs liés à la réalisation des projets de coopération PEI.

Modification des critères présentés au comité de suivi du 30.03.2018

Il s'agit de mettre à jour les critères de sélection de la sous-mesure 16.1 en lien avec le nouvel appel à projets 2022 **dédié à la phase d'émergence des groupes opérationnels**. Les critères de sélection actuels n'étant pas adaptés à la phase d'émergence des PEI mais à la phase de fonctionnement. L'autorité de gestion souhaite soutenir en priorité des dossiers « PEI émergence » ambitieux et innovants, une révision des critères de sélection est proposée en ce sens. Un appel à projets dédié à la phase de fonctionnement des GO PEI sera lancé fin 2023-début 2024.

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des principes de sélection inscrits dans les Programmes de Développement Rural et déclinés dans les critères suivants :

TO	Thématiques des principes de sélection des PDR	Critères de sélection	Scores
	Enjeux environnementaux	Thématique 1 Agro-environnement	3
16.1	Adéquation avec les thématiques régionales	Thématique 2 Approche territoriale	3
		Thématique 3 Performance économique et sociale	3
		Deux thématiques dont la T1	4
		Les trois thématiques	5
		<u>Niveau d'adéquation avec les thématiques régionales :</u>	
		• <u>Insuffisant</u>	<u>1</u>
		• <u>Bien</u>	<u>8</u>
		• <u>Très bien</u>	<u>12</u>
	Composition du partenariat proposé/envisagé	Pluralité du partenariat avec participation financière des acteurs :	
		– Moins de 3 partenaires financés par le projet,	1
		– 3 membres ou plus financés par le projet,	3
		– 5 membres ou plus financés par le projet	5
		• <u>2 partenaires</u>	<u>1</u>
		• <u>3 ou 4</u>	<u>2</u>
		• <u>Plus de 5</u>	<u>3</u>
		<i>Critères non cumulables</i>	

	<p>Complémentarité du partenariat avec ou sans participation financière des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> —Au moins un partenaire public (EPA, collectivité...) —Au moins un partenaire privé (EPIC, entreprise, association...) —Au moins un partenaire de la production agricole* <ul style="list-style-type: none"> • <u>Au moins un organisme de la recherche</u> • <u>Au moins un organisme de diffusion et de connaissances</u> • <u>Au moins un acteur de l'amont</u> • <u>Au moins un partenaire public</u> <p><i>Critères cumulables</i></p>	<p><u>2</u></p> <p><u>2</u></p> <p><u>3</u></p> <p><u>1</u></p> <p><u>1</u></p> <p><u>2</u></p> <p><u>2</u></p>
	<p>Compétences des partenaires avec ou sans participation financière acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation <ul style="list-style-type: none"> • - Conseil / expertise / G-gestion de projet • Technique • Diffusion <ul style="list-style-type: none"> • <u>Gestion administrative et financière</u> • Recherche/<u>Expérimentation</u> <p><i>Critères cumulables avec un maximum de 5 points</i></p>	<p><u>4</u></p> <p>1</p> <p>1</p> <p><u>4</u></p> <p>1</p> <p>1</p>
	<p><u>Le projet rassemble des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble</u></p>	<p><u>3</u></p>
	<p>Réponse à un besoin exprimé explicitement par le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exprimé par un partenaire autre que production agricole* —Exprimé par la production agricole* <ul style="list-style-type: none"> • <u>Par les filières de production</u> • <u>Par un autre canal</u> <p><i>Critères non cumulables</i></p>	<p><u>2</u></p> <p><u>5</u></p> <p><u>10</u></p> <p><u>5</u></p>
Caractérisation du projet	<p>Caractère ascendant du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les bénéficiaires finaux participent à la définition des étapes clefs</u> • <u>Les bénéficiaires finaux participent à toutes les étapes du projet</u> 	<p><u>5</u></p> <p><u>10</u></p>
	<p>Résultats transférables ou reproductible à la fin du projet</p> <p><u>Ailleurs sur des territoires et/ou vers des cibles identifiées</u></p> <p><u>Le projet peut intéresser et être transférable à d'autres filières et/ou d'autres territoires</u></p>	<p><u>38</u></p>
	<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> —Le projet prévoit des indicateurs d'évaluation —Le projet prévoit des moyens pour limiter le risque d'échec*** 	<p><u>4</u></p> <p><u>4</u></p>

	<p><u>Impact territorial du projet : Échelle de diffusion</u> —limitée au territoire concerné - <u>Infra régional</u> - régionale ou interrégionale - nationale ou européenne <i>Critères non cumulables</i></p>	<p>4 <u>33</u> <u>58</u> <u>8</u></p>
	<p><u>Fréquence</u> —Restitutions intermédiaires et en fin de projet —Une seule restitution en fin de projet <i>Critères non cumulables</i></p>	<p>3 <u>4</u></p>
	<p><u>Ambition du projet vis-à-vis de la politique régionale agricole et forestière et de l'amélioration de la triple performance (économique, social, environnemental) des exploitations et domaines forestiers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Insuffisant</u> • <u>Bien</u> • <u>Très bien</u> <i>Critères non cumulables</i></p>	<p><u>1</u> <u>8</u> <u>12</u></p>
	<p><u>Cohérence des actions, du calendrier, du budget et des ressources proposés avec les objectifs du projet (à dire d'expert)</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Insuffisant</u> • <u>Bien</u> • <u>Très bien</u> <i>Critères non cumulables</i></p>	<p><u>1</u> <u>8</u> <u>12</u></p>
	<p><u>Qualité de la présentation du projet (à dire d'expert)</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Insuffisant</u> • <u>Bien</u> • <u>Très bien</u> <i>Critères non cumulables</i></p>	<p><u>1</u> <u>8</u> <u>12</u></p>
Innovation	<p><u>Caractérisation de l'innovation, <i>Ce critère sera apprécié à dire d'expert¹</i></u> - Adaptation : adaptation d'une solution précédemment connue - Assemblage : association de produits ou services existants - Incrémentale : amélioration sensible de l'état de l'art - Rupture : changement majeur de l'état de l'art <i>Critères non cumulables</i></p>	<p>310 <u>520</u> <u>830</u> <u>1240</u></p>

¹ Selon la méthode NOOV

